



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2026-030

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

R28-2026-01-21-00014 - AR 008-2026 - SUBDEL - Portant délégation des  
compétences interrégionales non-déconcentrées?? (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2026-01-21-00014

AR 008-2026 - SUBDEL - Portant délégation des  
compétences interrégionales non-déconcentrées



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 21/01/2026

**ARRÊTÉ n° 008/2026  
portant délégation des compétences interrégionales non-déconcentrées**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

- Vu** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 08 août 2025 renouvelant l'administrateur général 2ème classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, dans les fonctions de directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;
- Vu** l'arrêté du Préfet de la région Normandie SGAR 25-116 en date du 25 novembre 2025 portant organisation de la direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à l'administrateur en chef des affaires maritimes Sophie SANQUER, Directrice adjointe, et à l'administrateur en chef des affaires maritimes Thierry CANTERI, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de l'administrateur général des affaires maritimes Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord, tous actes, arrêtés et décisions afférentes aux compétences propres conférées aux directeurs interrégionaux de la mer au sens des articles 3 et 4 du décret du 11 février 2010 susvisé et notamment en matière de :

- Droit du travail maritime ;
- Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande ;
- Code de l'éducation ;
- Régime social et statut des marins ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex  
[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

1/2

- Formation professionnelle maritime et tutelle académique des établissements de formation professionnelle maritime ;
- Sauvegarde de la vie humaine en mer et sécurité des navires ;
- Défense et sécurité concernant les transports maritimes ;
- Signalisation maritime.

**Article 2 :**

En outre, dans le cadre de leurs attributions dans les matières de l'article 1er, délégation de signature est donnée à :

<input type="checkbox"/> Franck CARRÉ	chef du service des phares et balises
<input type="checkbox"/> Baptiste VERNIEST	Chef du pôle opérationnel des phares et balises
<input type="checkbox"/> Benoît ROUYER	Chef du pôle d'appui technique des phares et balises
<input type="checkbox"/> Cyril CZEKANSKI	chef de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
<input type="checkbox"/> Léon LABILLE	chef du service formation et emploi maritimes
<input type="checkbox"/> Elsa PAFFONI	cheffe du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
<input type="checkbox"/> Marie ALLART	Cheffe adjointe du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
<input type="checkbox"/> Sylvain DOUCHET	Chef adjoint du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
<input type="checkbox"/> Marion ROBERT	Cheffe adjointe du service formation et emploi maritimes
<input type="checkbox"/> David SELLAM	chef de la mission territoriale de Caen,


**Article 3 :**

L'arrêté n°210-2025 du 28 novembre 2025 est abrogé.

**Article 4 :**

La secrétaire générale de la direction interrégionale de la mer est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des régions Normandie et Hauts-de-France.

Le Directeur interrégional de la mer  
Manche-Est – Mer du Nord



Hervé THOMAS

Collection des arrêtés  
DAAM – DASM  
MT BOULOGNE – MT CAEN - Resp SRCAM + Adjoints – Resp SPB – Resp SFEM + Adjoint

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex  
[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)